Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250603-BC20250603-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2025/06/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/03

Objet : ACCORD DE PRET D'HONNEUR PERSONNEL, DANS LE CADRE D'UNE CREATION D'ACTIVITE, A M. SPYCHALA BENJAMIN (ARS)

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, à seize heure trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 27 mai 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY– Martine LAPORTE- Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Etaient excusés : Jacques MALIVERT

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu le régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit ;

Vu l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°2024.1099.CP de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 8 juillet 2024 et du Conseil communautaire n°2024/07/02 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, approuvant la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises signée par Monsieur le Président du Conseil régional et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 1er octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024/07/04 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024 :
- autorisant l'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse par le versement d'une subvention annuelle et approuvant la convention de partenariat pluriannuelle ;
- donnant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision d'accord ou de refus d'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse sur les dossiers présentés par Initiative Creuse ;

Vu la convention de partenariat 2024-2028 signée par Messieurs les Co-Présidents d'Initiative Creuse et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 2 octobre 2024 ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250603-BC20250603-DE

Vu la demande de prêt d'honneur personnel déposée par M. SPYCHALA Benjamin (entrepreneur individuel avec création d'activité récente), auprès d'Initiative Creuse et transmise par Initiative Creuse à la Communauté de communes le 23/04/2025, en vue de la création d'une activité de couverture - zinguerie sur la commune d'Ars, et enregistrée sous la référence 2025 – PH – 03 ;

Vu le dossier présenté par Initiative Creuse ainsi que l'instruction réalisée et les avis techniques rendus par les services d'Initiative Creuse et par le service « développement économique » de la Communauté de communes ;

Vu le besoin de financement d'un montant total de 43 540 € HT pour la création de l'activité ;

Vu la décision favorable du comité d'agrément d'Initiative Creuse, réuni le 29 avril 2025, pour l'octroi d'un prêt d'honneur, sur le fonds Initiative Creuse, d'un montant de 2 000 € à M. SPYCHALA Benjamin ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Donne son accord pour abonder le fonds de prêts d'honneur Initiative Creuse d'une somme de 2 000 € à octroyer M. SPYCHALA Benjamin.

- Autorise en conséquence Initiative Creuse à décaisser la somme correspondante du fonds spécifique « Creuse Sud-Ouest » versé à Initiative Creuse, cette aide relevant du régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 – régime cadre d'aides à l'innovation en faveur des jeunes pousses – prêt à taux réduit.

- Autorise Monsieur le Président à notifier cette décision à Initiative Creuse et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
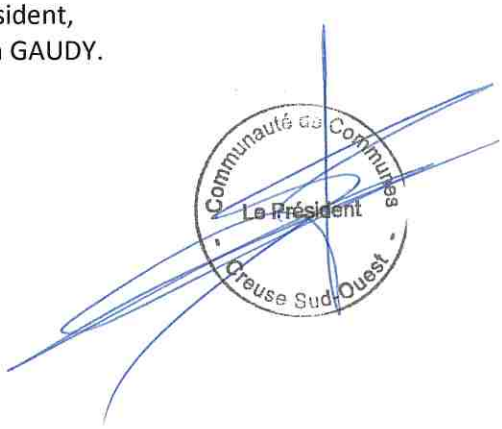
Le Président,
Sylvain GAUDY.